



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Reçu le 30/11/2020

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'INFORMATION PUBLIQUE

### SEANCE DU 24/11/2020

<b>Nombre d'élus :</b> - en exercice : 31 - titulaires présents : 26 - Suppléants : 0 - procurations : 4 - absents : 1 - ayant pris part au vote : 29	<b>Étaient présents :</b> Pierre ATHANAZE – Pascale BAY – Emmanuel BERNARD – Marc BIGOT – Cyrille BOUVAT – Jérémy CAMUS – Corinne CARDONA – Blandine COLLIN – Pascal DAVID – Elisabeth DE FREITAS – Armand-Louis DE MONTRICHARD – Franck DECENISSE – Béatrice DELORME – Cyrille FIARD – Pierre GOUVERNEYRE – Thierry GOYET – Séverine HEMAIN – Jean-Marie HOMBERT – Valérie KATZMAN – Catherine LAFORET – Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR – Eric MADIGOU – Guillaume MALOT – Anne-Laure MATHIAS – Sébastien PAGNARD – Jacques PARIOST – Jean-Luc POIRIER – Béatrice REBOTIER – Thomas TEILLON – Max VINCENT
<b>Date de la convocation</b> 18/11/2020	
<b>Certifiée exécutoire par :</b> Transmission en préfecture le : 27/11/2020 Affichage syndical le 27/11/2020	

<b>Absents représenté(s) :</b>	<b>Par :</b>
Marc BIGOT	Cyrille BOUVAT
Anne-Laure MATHIAS	Corinne CARDONA
Armand-Louis DE MONTRICHARD	Karine LUCAS
Thomas TEILLON	Béatrice DELORME

<b>Étais(en)t absent(s) :</b>	Pascale BAY
-------------------------------	-------------

**Secrétaire de Séance élu :** Guillaume MALOT

Le mardi 24 novembre 2020, à 20h30 les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 18/11/2020, dans la salle des fêtes de Limonest, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2020-11-13

#### BILAN D'ACTIVITE 2019

**RAPPORTEUR :** GUILLAUME MALOT-VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION, DE LA BIODIVERSITE ET DES PARTENARIATS

Vous trouverez en annexe la version texte de ce bilan d'activité 2019. La version papier vous a été remise lors du conseil syndical du 7 octobre 2020.

**Dans la continuité des années précédentes, l'année 2019 a vu de nombreuses actions se mettre en œuvre pour assurer la préservation, la mise en valeur et la gestion du territoire Plaines Monts d'Or (gestion d'itinéraires de randonnées, de points d'accueil, propriété du site, gestion de la biodiversité, maintien de l'agriculture...).**

Depuis plus de 20 ans, la logique de développement durable, qui impose la continuité et la détermination dans l'action, est mise en œuvre par le SMPMO et mobilise ses membres et partenaires pour la pérennité de l'agriculture périurbaine et pour une meilleure anticipation sur le démembrement des exploitations et l'implantation des sièges d'exploitation. Le syndicat travaille également activement, depuis plusieurs années, sur la reconnaissance des sites naturels et agricoles comme espaces de productions agricoles où les activités humaines, notamment de loisirs, doivent s'intégrer dans le massif en comprenant et respectant sa fonction principale, la production agricole. La structuration des activités de loisirs, la sensibilisation et l'aménagement des points d'accueil du public restent dans ce cadre des actions indispensables à mettre en œuvre.

L'ensemble des acteurs doivent intégrer qu'il ne peut y avoir de développement durable sans cette prise de conscience de fond. **L'organisation politique et technique pour la gestion des espaces naturels et agricoles menée au plus proche des acteurs et d'unités géographiques cohérentes est la garantie d'obtenir des résultats et d'éviter avec une population et des décideurs de plus en plus urbains, que les espaces naturels et agricoles ne deviennent que des espaces supports d'activités de loisirs.**

Comme les années précédentes, nous rappelons qu'il est important, pour maintenir l'activité agricole et garantir la transmissibilité des outils de production, qu'une politique foncière continue d'être mise en place. Elle montre aujourd'hui au regard des installations de ces dernières années, qu'elle est indispensable mais qu'elle est de plus en plus limitée par le manque de capacités financières du SMPMO.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve à l'unanimité le bilan d'activités 2019.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L.1431-1 à L.1431-9 du CGCT ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'accusé de réception de la Préfecture.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,  
A Limonest, le 26/11/2020*

Béatrice DELORME,  
Présidente

